

COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Mairie: 11 rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

Tél: 03.84.23.34.40

courriel: secretariat@foussemagne.com
BULLETIN N°274 du 13 décembre 2017



INVITATION





Serge PICARD Maíre de Foussemagne

Ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux du Maire

Samedi 13 janvier 2018 à 17h30

Maison des Arches, Place du Moulin 90150 FOUSSEMAGNE

La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité

Conseil Municipal: le prochain Conseil Municipal aura lieu vendredi 15 décembre à 19h en Mairie.

Le mot du Maire:

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Lors de sa dernière réunion en date du 24 novembre, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, a décidé de supprimer les aides qui avaient été mises en place en 2012 pour favoriser les économies d'énergies et soutenir les énergies renouvelables. Ces subventions étaient fixées à 10 % du coût éligible du montant des travaux ou d'achat de matériel, avec les plafonds suivants :

•	Isolation des maisons existantes avant le 1 ^{er} octobre 2011	500 €
•	Eau chaude solaire	250€
•	Chauffe-eau thermodynamique	250€
•	Chauffage solaire	350€
•	Centrale photovoltaïque	450 €
•	Poêle et chaudière à bois	450 €
•	Chauffage géothermique	300€

La prime à l'installation pour les artisans d'un montant de 2 287 € sera également supprimée. Cette décision a été générée essentiellement compte-tenu des baisses de recettes de la Commune et prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2018. En effet, entre 2012 et 2016, nous avons perdu plus de 60 % de nos recettes dont environ 24 % au titre des dotations d'Etat. De plus, nous sommes dans l'incertitude concernant la taxe d'habitation et notre participation au syndicat de l'aéroparc, dont la loi NOTRe nous oblige aujourd'hui à vendre nos part à Grand Belfort.

En cette période de fin d'année, j'aurais préféré être le Maire qui donne plutôt que celui qui retire. Mais mon souci est aussi de maintenir les services existants et de travailler à l'amélioration de la vie de tous au sein de notre communauté villageoise.

Malgré ces nouvelles peu réjouissantes, je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bien cordialement Le Maire, Serge PICARD

Changement de trésorerie :

A compter du 1^{er} **janvier 2018**, la Commune de Foussemagne dépendra de la **trésorerie de Belfort**, dont les coordonnées sont les suivantes :

Adresse: Trésorerie de BELFORT VILLE

23 rue Thiers 90000 BELFORT

Courriel: t090004@dgfip.finances.gouv.fr

<u>Téléphone</u>: 03 84 58 45 70

Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h

mercredi 9h à 12h (fermé le mercredi après-midi)

FINANCES PUBLIQUES

Déchetterie mobile :

Avant le passage au 1^{er} janvier 2018 au service déchets ménagers du Grand Belfort, au sujet duquel vous recevrez très prochainement un courrier, le dernier passage de la déchetterie mobile du SICTOM est prévu le 28 décembre 2017 de 12h à 19h, rue du Lavoir (près de l'atelier communal).

Il est strictement interdit de déposer des sacs ou déchets avant la mise en place de la benne.

<u>Inscription listes électorales</u>:

Les personnes qui désirent se faire inscrire sur les listes électorales de la commune peuvent se présenter en mairie jusqu'au samedi 30 décembre 2017 aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Elles devront se munir d'une **pièce d'identité** en cours de validité et d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.

Présentation du CDAD 90:



Créé le 29 novembre 2009, le **Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Territoire de Belfort** est un groupement d'intérêt public, permettant à divers partenaires comme des personnes morales de droit public, des associations ou encore des sociétés de mutualiser leurs moyens humains, techniques et financiers pour parvenir ensemble à déterminer une politique d'aide à l'accès au droit.

Il met en place des **consultations gratuites**, **ouvertes à tous**, à travers un système de **permanences juridiques de proximité** données par les Avocats, Notaires, Huissiers et l'association AVADEM (Aide aux Victimes, Accès Aux Droit et Médiation).

Missions:

- Informer les personnes sur leurs droits et obligations ainsi que leur orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits
- Aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique
- L'assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

Adresse: CDAD 90 - Tribunal de Grande Instance

9 place de la République

90000 BELFORT

Courriel: cdad90@gmail.com

Téléphone: 03 84 58 53 32

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Imprimé par nos soins

2/2